

Nous rappelons, en courant, ces grandes vérités, n'osant pas nous y arrêter trop longuement. Notre article de mai essaiera une comparaison entre la sainteté de la *maternité divine* et celle de la *grâce sanctifiante*.

~

La maternité divine, nous l'avons souvent redit, se termine à la production de l'Homme-Dieu, elle établit entre Marie et son Fils ces relations de parenté et d'affinité qui font toucher Marie aux frontières de l'infini. Ainsi considérée elle est supérieure à la grâce qui sanctifie nos âmes.

En effet, elle participe de plus haut à la nature divine. La grâce est une participation très parfaite de la vie intime de Dieu, elle est un écoulement de sa vie en nous, donnant à notre âme d'être en quelque sorte de même nature que celle de Dieu. C'est au développement de cette pensée que les Pères de l'Eglise et les grands Docteurs ont consacré leurs plus belles pages, à la suite de l'apôtre St-Pierre. Celui-ci avait écrit, sous l'inspiration divine : " Dieu par J. C. N. S. nous a faits les très grands et très précieux dons qu'il nous avait promis, pour nous rendre par eux participants de sa divine nature." Et St. Athanase ajoute ce commentaire ; " Toute créature raisonnable participe au Fils, suivant la grâce du Saint-Esprit qu'il nous a lui-même apportée.... Or, quand nous participons au Fils, nous participons à Dieu ; et c'est ce que Saint Pierre nous enseigne lorsqu'il dit : afin que vous deveniez participants de la nature divine."

Pourtant, toute parfaite qu'elle soit, cette participation par la grâce sanctifiante est, de bien loin, inférieure à celle de l'union hypostatique. En celle-ci il ne s'agit plus d'une participation accidentelle de la vie de Dieu, mais c'est Dieu lui-même qui pénètre dans une nature humaine de sorte que celle-ci subsiste en une personne divine et par cette personne.

Jésus-Christ seul est dans l'ordre hypostatique, mais la maternité divine y appartient en quelque manière, parce que l'Incarnation, telle qu'elle s'est faite, a produit une relation ineffable dont Jésus et Marie sont les deux termes. Marie donc, par sa maternité divine, au lieu d'appartenir simplement à l'ordre